



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E200203

VALABLE JUSQU'AU 06/09/2025

ÉDITÉ LE 26/05/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 08/06/2022  
Forme juridique : SARL  
Capital : DEPUIS LE 20/09/2023  
5 000

Raison sociale : LA MENUISERIE DU LITTORAL

15 RUE DU PROFESSEUR RAMON  
50200 COUTANCES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC COUTANCES

Téléphone : 0973889113  
Portable :

Fax :

Siret : 914 490 347 00012

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 3813268

Site Internet :

E-mail : contact@lamenuiseriedulittoral.fr

Assurance Responsabilité Travaux :  
APRIL 22044095947

Responsabilité légale :

BIENASSIS MATTHIEU CO-GÉRANT / LEPRÊTRE ELOISE, MARINE CO-GÉRANTE

Assurance Responsabilité Civile :  
APRIL 22044095947

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2024

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                              | * Date d'attribution |
|------|--------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 8621 | Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®" | 15/05/2025           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur                       | 07/09/2023         |
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 07/09/2023         |
| o Isolation des murs par l'extérieur                                     | 07/09/2023         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE CAEN  
ZONE OBJECT'IFS SUD  
1109 BOULEVARD CHARLES CROS  
B.P. 4  
14123 IFS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.